



Programmes de l'UE

De quoi s'agit-il ?

L'Union européenne (UE) soutient des programmes d'encouragement en faveur de la recherche, de l'innovation, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la jeunesse, des sports, de la culture et d'autres domaines. Des États non membres de l'UE comme la Suisse peuvent y participer sous certaines conditions.

Depuis 2021, après l'arrêt des négociations sur un accord institutionnel, la Suisse s'était vu refuser l'association à d'importants programmes de coopération dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation (paquet Horizon 2021-2027 et Erasmus+ 2021-2027). Aujourd'hui, la Suisse a l'opportunité d'être de nouveau pleinement associée à ces programmes de l'UE.

Caractéristiques de l'accord

L'accord sur les programmes de l'UE (EUPA pour *European Union Programmes Agreement*) pose le cadre juridique de la participation de la Suisse aux programmes de l'UE. Il englobe actuellement la participation à Horizon Europe, au programme Euratom, à l'infrastructure de recherche ITER, au programme Digital Europe (réuni sous la désignation « paquet Horizon » 2021-2027), à Erasmus+ et à EU4Health. Il ouvre également la possibilité d'une future participation à d'autres programmes de l'UE. À chaque nouvelle génération de programmes, la Suisse peut évaluer à quels programmes elle souhaiterait s'associer parmi ceux ouverts à la participation des pays tiers.

L'EUPA comprend deux parties : la partie générale contient les dispositions applicables à toutes les participations de la Suisse aux programmes de l'UE. Les dispositions spécifiques à chaque programme se trouvent quant à elles dans les protocoles annexés à l'accord. Alors que la partie générale est à durée illimitée, les protocoles doivent être renégociés, en général, pour chaque génération de programmes, comme cela était déjà le cas dans le passé. Ainsi, il est tout autant possible d'annexer de nouveaux protocoles à l'accord que de renoncer à renouveler des protocoles arrivant à expiration.

Mise en œuvre en Suisse

L'EUPA entrera en vigueur après la ratification du paquet Suisse-UE. Il pourra néanmoins être appliqué à titre provisoire lorsqu'il aura été signé. Ceci permet une association de la Suisse au paquet Horizon 2021-2027 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 (exception : ITER, à partir de 2026) et à Erasmus+ à partir de 2027. La participation à EU4Health est prévue dans le cadre du paquet Suisse-UE avec l'entrée en vigueur de l'accord sur la santé.

Depuis début 2025, un arrangement transitoire permet déjà aux chercheurs et aux innovateurs en Suisse d'avoir accès à presque tous les appels à projets d'Horizon Europe, du programme Euratom et du programme Digital Europe. En cas d'évaluation positive de leurs projets par la Commission européenne, cette dernière financera leurs parts des coûts de projets pour autant que la Suisse est associée au programme correspondant avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour permettre ceci, il est prévu de signer l'EUPA en novembre 2025. La Suisse versera ensuite la contribution obligatoire à l'UE au titre de sa participation à l'année de programme 2025.

Importance pour la Suisse

Les programmes d'encouragement de l'UE font partie des plus prestigieux programmes de formation, de recherche et d'innovation au monde. La participation de la Suisse aux programmes de l'UE pour la recherche et l'innovation a une longue tradition, et elle contribue depuis des décennies de façon déterminante à renforcer le pôle européen de la recherche et de l'innovation. Les acteurs de la recherche et de l'innovation en Suisse ont régulièrement connu le succès dans leurs candidatures pour décrocher des fonds d'encouragement des programmes de l'UE. Dans le domaine de la mobilité et de la coopération aussi, la politique d'encouragement de la Suisse est marquée de longue date par une collaboration et une coordination étroite avec les programmes de formation de l'UE. Le résultat des négociations permet de poursuivre et de pérenniser cette collaboration. La Suisse en retire un bénéfice direct en tant que pôle de formation et de recherche, et un bénéfice indirect en tant que place économique.